

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
TOURCOING NORD EST
COMMUNE
NEUVILLE EN FERRAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

2007/148

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER AUX 2 ROUES MOTORISES RUE DES FROMETS

Nous, Gérard CODRON,

Maire de Neuville en Ferrain,

●u les articles L-2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation des 2 roue motorisés rue des Fromets partiellement,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la Sécurité Publique.

ARRETONS

Article 1 - La circulation des 2 roue motorisés est interdite rue des Fromets, entre les n°s 50 à 74

Article 2 - L'interdiction deviendra effective dès la mise en place de la signalisation appropriée par les services municipaux.

●**Article 3** - Mr le Commandant de Police chargé de la subdivision d'Halluin, Mr le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Tourcoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mr le Préfet de Police du Nord.

Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,
le 23 Juin 2007 .

Le Maire



Gérard CODRON